

Règlement du Championnat du Haut-Lac de Bienne CHL

Organisé par

Le Bordée de Tribord de la Neuveville, Le Club Nautique du Landeron et Le Bootsclub d'Erlach

1) Participants et championnat :

- 1.1 Les régates sont ouvertes à tout voilier lesté.
- 1.2 Le classement au championnat CHL est réservé aux membres des 3 clubs BCE, CNL et BT.

2) Organisation, choix des régates et financement:

- 2.1 A tour de rôle, chacun des trois clubs organise le championnat ainsi que le classement, la proclamation des résultats et la remise des prix. Un montant financier déterminé en début de saison permettra l'achat des prix. Les clubs payeront leur dû directement après la remise des prix. Pour une question de transparence vis-à-vis des clubs, une présentation des justificatifs d'achat sera mise à disposition.
- 2.2 Chaque début d'année, les régates comptant pour le championnat sont déterminées par les représentants des clubs. Les courses choisies seront clairement indiquées dans les programmes annuels respectifs.

3) Inscription à la régate, procédure de départ, voile et gréement :

- 3.1 La finance d'inscription est fixée par l'organisateur de la régate. Elle doit être payée avant le départ au club-house du club organisateur. Les instructions de course y seront également distribuées, affichées ou expliquées oralement ; les deux premières possibilités étant préférables.

- 3.2 Le système de départ est fixé à - 5 min. (RCV 26)

- 5 ↑   **Avertissement**

(Pavillon de club monte + signal sonore, pistolet / canon)

- 4 ↑   **Préparatoire**

(Pavillon I monte + signal sonore, corne / klaxon)

- 1 ↓   **Minute**

(Pavillon I descend + signal sonore, corne / klaxon)

0 ↓   **Départ**

(Pavillon de club descend + signal sonore, pistolet / canon)

- 3.3 La surface du spi est libre, seuls les génois volants et les « gréements lac » sont corrigés de -2 points sur le yardstick.

4) Classement de chaque régate :

- 4.1 Le classement unique ne tient pas compte des classes Cruiser et Racer.
- 4.2 Le classement de chaque régate est calculé en temps compensé, en tenant compte du yardstick de chaque bateau.
- 4.3 La liste des yardsticks est établie par Swiss-Sailing, la Commission du Yardstick du champ du lac de Bienne et les organisateurs du champ du Haut-Lac en évaluant les améliorations éventuelles apportées aux bateaux. Cette liste peut être consultée dans chaque club.

5) Classement général :

- 5.1 Un minimum de 2 régates comptant pour le championnat doivent être courues pour avoir droit au classement.
- 5.2 Si 7 ou 6 régates ont été courues, seuls comptent les 5 meilleurs résultats de chaque coureur. Pour 5 régates courues, les 4 meilleures seront comptées. Pour 4 courues, les 3 meilleures. Pour 3 courues, les 2 meilleures. Pour 2 régates, les 2 comptent. Sont déduits les points des régates courues uniquement.
- 5.3 Le classement général est établi selon le système de points à minima (RCV A4.1). Le mieux classé de chaque régate reçoit 1 point, le 2^{ème} classé reçoit 2 points, etc... De ce fait, le meilleur rang est obtenu par celui qui a comptabilisé le plus petit nombre de points.
- 5.4 Chaque participation à une régate est sanctionnée d'un bonus de -1 point.
- 5.5 Pour chaque régate non courue, le coureur qui ne s'est pas inscrit est pénalisé comme suit :

1 ^{ère} rég. non courue	nombre de participant inscrits à la plus grande régate non courue +1
2 ^e rég. non courue	nombre de participant inscrits à la deuxième plus grande régate non courue +1
Etc.	Etc.

- 5.6 Seront pénalisés ceux qui se sont inscrits mais n'ont pas pris le départ (DNC, DNS), ont abandonné (DNF) durant la régate ou ont été disqualifiés (DSQ). Ils recevront un nombre de points égal à celui du nombre de bateaux (BT, CNL, BCE) inscrits +1 point.

- 5.7 En cas d'égalité de points, le nombre de régates courues est déterminant. Si la participation est la même, c'est le nombre de meilleurs rangs qui sera pris en considération.